



## Le mot du Président

*Il y a dans l'air un sentiment croissant d'excitation... Le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se prépare en vue de la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale. Convoquée fin novembre de cette année, la Conférence sera immédiatement précédée par deux autres réunions – l'Assemblée générale de la Fédération internationale (FICR) et le Conseil des Délégués du Mouvement – au cours desquelles nous débattrons de nos questions internes ainsi que de nos plans, politiques et stratégies. À la Conférence, nous siégerons avec les gouvernements des États parties aux Conventions de Genève. Une fois encore, il s'agira d'un rassemblement géant. Le monde entier sera là.*

*Si tous répondent présents, comme ils le font normalement, ce sont 194 États et 186 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui seront représentés. Pendant toute la durée de la Conférence, un millier de personnes seront rassemblées à Genève, au Centre international de Conférences (CIC) que vous connaissez déjà bien. Salles de réunions, halls et couloirs seront le lieu de débats animés sur les problèmes et les enjeux humanitaires qui ont un impact sur la vie et les moyens de subsistance des populations confrontées aux conflits et aux catastrophes. Nous entendrons parler des réalités sur le terrain quand survient une catastrophe naturelle ou en période de conflit ou autre situation de violence. Nous échangerons nos meilleures pratiques et débattrons des défis à relever, notre réflexion restant guidée par les règles juridiques en vigueur, notamment le droit international humanitaire (DIH). Nous discuterons aussi des mesures concrètes visant à garantir que l'aide parvienne aux personnes qui en ont besoin, et à assurer le respect et la protection des milliers de volontaires qui traduisent en gestes concrets le*

*message et la mission humanitaires du Mouvement.*

*La Conférence internationale est un événement unique en son genre. Alors que la première conférence a eu lieu en 1863, elle est aujourd'hui encore universellement reconnue comme un important forum humanitaire. C'est aussi la seule réunion qui rassemble, côte à côte et sur un pied d'égalité, les représentants des États et ceux de la société civile. Ensemble, ils s'attachent à définir les meilleures pratiques et les normes à respecter dans les activités humanitaires ; ils s'efforcent aussi de promouvoir et de développer les instruments juridiques permettant d'obtenir et de préserver le respect envers l'action humanitaire indépendante et impartiale, partout et chaque fois que cela est nécessaire.*

*Une fois encore, j'attends avec impatience ce qui sera, j'en suis sûr, une expérience vraiment enrichissante. Personnel, dirigeants et volontaires Croix-Rouge/Croissant-Rouge siégeront aux côtés de diplomates professionnels lors d'une réunion ayant pour but ultime de*

### Dans ce numéro:

- XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale – novembre 2011
- Groupe des ambassadeurs
- Conseil des Délégués 2011

### Rappels...

- Élection de la Commission permanente à la XXXI<sup>e</sup> Conférence
- Candidatures pour la Médaille Henry Dunant

Site internet :  
[www.standcom.ch](http://www.standcom.ch)

*faire en sorte que l'action humanitaire menée en faveur des plus vulnérables dans les circonstances les plus difficiles l'emporte sur d'autres intérêts. 'Notre monde' abonde de vulnérabilités auxquelles rien ne vient remédier ; 'Agir pour l'humanité' nous invite à combler ces lacunes, à chercher des solutions aux problèmes rencontrés et, enfin, à renforcer l'action humanitaire menée au niveau local.*



Massimo Barra  
Président

\*\*\*\*\*

## **XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale**

Ayant pour thème et slogan « Notre monde. À vous d'agir – pour l'humanité », la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sera déclarée ouverte le lundi matin, 28 novembre 2011. Les travaux se dérouleront pendant 3 jours et demi et prendront fin le jeudi matin, 1<sup>er</sup> décembre, après une séance plénière de clôture.

Les convocations à la Conférence et au Conseil des Délégués seront envoyées le 21 mai 2011 ; l'ordre du jour provisoire de ces deux réunions y sera joint.

La Commission permanente est chargée de préparer et de promouvoir l'ordre du jour et le programme de la Conférence. Elle s'est réunie le 22 mars pour décider des principaux objectifs et points de l'ordre du jour. Elle a retenu comme objectif de la Conférence *le renforcement du droit international humanitaire (DIH) et de l'action humanitaire.*

En ce qui concerne les questions à aborder pour atteindre cet objectif, il est prévu de débattre autour de 4 thèmes principaux :

### **1. Renforcement du droit international humanitaire – améliorer la protection juridique des victimes des conflits armés**

La Conférence analysera les conclusions d'une étude approfondie, réalisée par le CICR sur le « Renforcement du droit international humanitaire ». Cette étude examine la mesure dans laquelle les cadres juridiques actuels permettent de résoudre les problèmes humanitaires qui se posent dans les conflits armés contemporains. Certes, l'étude confirme qu'un respect accru du droit existant reste d'une importance cruciale, mais elle révèle aussi des lacunes juridiques. La clarification et le développement des règles du DIH doivent donc se poursuivre afin d'améliorer la protection qu'il confère dans tous les types de conflit. La Conférence offre l'occasion de débattre des résultats de l'étude, chacun pouvant donner son point de vue sur la meilleure façon de combler les lacunes identifiées et de répondre à la nécessité de renforcer le droit lui-même.

Comme en 2003 et 2007, le CICR distribuera lors de la Conférence internationale un rapport intitulé « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains ». Il s'agit des résultats de l'analyse effectuée par le CICR en se fondant sur ses observations et expériences recueillies dans les conflits récents. Certains des thèmes traités dans le rapport pourraient faire l'objet d'un débat au cours de la prochaine Conférence.

Destiné aux composantes du Mouvement et aux États, un Plan d'action quadriennal sur le DIH est en cours d'élaboration.

## **2. Renforcement du droit applicable aux catastrophes**

Afin de soutenir les actions positives menées au niveau communautaire, il conviendra de prendre des mesures visant à promouvoir et à développer les législations nationales en matière de réduction des risques liés aux catastrophes. Les lacunes relevées dans ce domaine sont le signe qu'il manque, dans la législation relative à la réduction des risques, des orientations quant aux meilleures pratiques, notamment en termes d'implication et d'efficacité au niveau communautaire. Le Mouvement CR/CR est en mesure d'apporter une contribution utile : son expérience et la portée de son action lui permettent en effet d'atteindre tout un chacun au niveau local, grâce à son réseau de volontaires et à ses structures communautaires.

La précédente Conférence, en 2007, a adopté les Lignes directrices pour la facilitation et la réglementation, à l'échelle nationale, des opérations internationales de secours, mieux connues sous le sigle anglais IDRL. L'expérience et les recherches ont montré que des lacunes dans la préparation juridique pouvaient notamment avoir pour conséquences des opérations d'urgence internationales plus lentes, moins efficaces et plus coûteuses. Des progrès ont été enregistrés dans l'application des directives visant à accroître l'efficacité de l'assistance mais beaucoup reste à faire, d'autant plus que l'on voit aujourd'hui augmenter à la fois le nombre et l'impact des catastrophes.

La fourniture d'abris d'urgence et d'abris provisoires constitue un défi particulier, comme cela a été observé, par exemple, à Haïti et au Pakistan. Au regard du droit applicable aux catastrophes, c'est une question difficile. Impliquant en effet des lois nationales complexes, relatives à l'utilisation des terres et aux droits de propriété, elle soulève en outre des problèmes d'équité.

## **3. Défis dans le domaine de la santé**

La violence et les menaces de violence qui viennent faire obstacle aux soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence constituent un important enjeu humanitaire, vu le nombre de personnes touchées de manière directe ou indirecte. Le problème se pose dans la plupart des conflits mais son importance est sous-estimée. Il affecte à la fois ceux qui ont besoin des soins de santé et ceux qui les prodiguent. La portée et l'ampleur du problème ont été révélées par un vaste projet de recherche mené dans 16 pays et qui a montré que les blessés et les malades restent souvent vulnérables aux attaques et ne reçoivent pas les soins auxquels ils ont droit.

La Conférence devrait adopter, à l'adresse des gouvernements et des composantes du Mouvement, des recommandations sur la façon de remédier à cette situation critique et de poursuivre l'action engagée.

Les obstacles aux soins de santé équitables constituent un autre angle sous lequel les questions de santé pourront être abordées lors de la Conférence. L'inégalité d'accès aux services de santé est une cause majeure de vulnérabilité. En effet, ce sont les populations déjà les plus vulnérables – souffrant le plus de l'exclusion, de la pauvreté et de la marginalisation – qui sont touchées. L'accès aux soins de santé est reconnu comme étant le moyen le plus pratique et le plus rentable de diminuer, par exemple, le nombre de décès maternels et infantiles, et de réduire le fardeau de la maladie.

La Conférence offre l'occasion d'aborder cette question au niveau international et de trouver des solutions visant à améliorer l'accès aux soins de santé, à renforcer la collaboration entre les États et les Sociétés nationales et faire ainsi progresser, en particulier, les soins de santé maternelle et infantile.

#### **4. Renforcement de l'action humanitaire menée au niveau local**

En ce 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Année internationale du volontariat, le but est de promouvoir, de reconnaître et de protéger les volontaires.

Chaque année, dans le cadre des interventions en cas de catastrophe, ce sont quelque 30 millions de personnes qui reçoivent l'aide des volontaires CR/CR. Les bénéficiaires sont bien plus nombreux si l'on inclut l'action menée dans d'autres domaines tels que promotion de la santé, préparation aux situations d'urgence et la lutte contre la discrimination, notamment. Plus d'un tiers des dizaines de millions de volontaires CR/CR fournissent des services de santé au sein de leur communauté. Les avantages pour la société sont bien supérieurs aux bénéfices financiers strictement chiffrés (la valeur de ces services aurait atteint quelque 6 milliards de dollars en 2010).

La Conférence est appelée à délibérer sur la manière de promouvoir un environnement plus favorable au travail des volontaires ainsi qu'une meilleure reconnaissance de la valeur de leur contribution et de mettre à disposition des instruments plus efficaces pour assurer leur protection.

La Conférence de 2007 a adopté une résolution sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Il est essentiel qu'un dialogue sur ce partenariat se poursuive avec les gouvernements, de manière à renforcer les capacités des Sociétés nationales en termes de performances, transparence et reddition de comptes. Une base juridique solide permet aux Sociétés nationales de mieux travailler en tant qu'auxiliaires neutres et indépendants des autorités, même lorsqu'elles traitent de problèmes humanitaires dans leur contexte national.

La violence, la discrimination et l'exclusion continuent de causer des souffrances à des millions de

personnes à travers le monde. Le Mouvement CR/CR s'est engagé à promouvoir l'intégration sociale et une culture de la non-violence et de la paix. Le Mouvement veut porter ces questions devant la Conférence afin de pouvoir définir, de concert avec les gouvernements, les mesures à prendre pour renforcer encore davantage les stratégies, l'action et les partenariats et, ainsi, atteindre l'objectif fixé.

Dans de nombreuses régions du monde, le travail avec les migrants constitue une priorité élevée pour les Sociétés nationales: elles ont besoin d'un accès humanitaire aux migrants, quel que soit leur statut juridique. Certes, ce droit essentiel a été reconnu dans la résolution 1 de la XXX<sup>e</sup> Conférence, « Ensemble pour l'humanité »; néanmoins, le respect des normes humanitaires fondamentales pourrait être menacé dans le contexte de la migration.

Il faut espérer que la Conférence ouvrira la voie à un meilleur accès aux migrants afin de sauvegarder les normes humanitaires minimales en leur faveur.

#### **Engagements**

Ils constitueront un volet important des résultats attendus de la Conférence.

Tant les Sociétés nationales que les gouvernements sont encouragés à nouer un dialogue au plus vite, et à planifier les engagements sur la façon d'aborder dans leur propre pays les défis dont la Conférence débattera. Les engagements se sont révélés populaires auprès des Sociétés nationales comme des États; rappelons que les observateurs peuvent également s'y associer.

#### **Autres questions**

La Conférence recevra un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom en Israël.

D'importants progrès sont intervenus depuis la signature de cet instrument fin 2005 ; de graves obstacles doivent cependant être surmontés pour que le Moniteur indépendant puisse déclarer le Protocole d'accord pleinement mis en œuvre. Il est à espérer que les questions restant en suspens pourront être résolues avant la Conférence, grâce à la participation d'autres Sociétés nationales. À cet effet, le Moniteur poursuivra son action auprès de toutes les parties concernées.

**Ateliers, manifestations parallèles, etc.**

Des ateliers seront organisés comme lors des Conférences précédentes. Ils porteront sur des questions liées aux thèmes principaux de la XXXI<sup>e</sup> Conférence, sans toutefois figurer à l'ordre du jour officiel. Dans les prochaines semaines, la Commission permanente proposera des questions d'actualité à traiter dans le cadre des ateliers ; les Sociétés nationales et les partenaires gouvernementaux devront en assurer la planification et

l'animation, en coopération avec le CICR et la FICR.

\*\*\*\*\*

**Le groupe d'ambassadeurs**

Depuis 1994, la Commission permanente invite un groupe d'ambassadeurs issus des missions permanentes à Genève. Le groupe joue un rôle consultatif important auprès de la Commission et des coorganisateur de la Conférence, le CICR et la FICR.

Les ambassadeurs de 30 pays, représentant toutes les régions du monde et différents groupes, ont été invités à promouvoir les buts et objectifs de la Conférence et à prodiguer leurs conseils sur plusieurs points : thèmes à aborder, participation et problèmes potentiels de nature politique.

**Groupe des Ambassadeurs  
XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge  
et du Croissant-Rouge**

<b>Afrique (7)</b>	<b>Ameriques (7)</b>	<b>Asie/Pacifique (8)</b>	<b>Europe (8)</b>
Afrique du Sud	Brésil	Australie	Allemagne
Égypte	Canada	Chine	France
Éthiopie	Chili	Inde	Hongrie
Lesotho	Colombie	Indonésie	Kazakhstan
Nigeria	États-Unis	Japon	Royaume-Uni
Sénégal	Jamaïque	Jordanie	Russie
(Confirmation attendue d'un autre pays invité)	Mexique	Pakistan	Suède
		(Confirmation attendue d'un autre pays invité)	Suisse

La première réunion du groupe s'est tenue le 4 avril à Genève. Les organisateurs ont ainsi entendu plusieurs avis sur les thèmes à aborder ainsi que diverses opinions relatives à l'organisation de la Conférence. Les réactions ont été globalement positives en ce qui concerne l'objectif principal prévu, les questions à débattre et les points à inscrire à l'ordre du jour. Les conseils émanant des ambassadeurs permettront que la Conférence soit fructueuse et réponde aux besoins de tous les participants.

Le groupe devrait se réunir 2 à 3 fois avant la tenue de la Conférence. Une réunion de consultation ouverte, destinée à toutes les Sociétés nationales ainsi qu'aux missions permanentes, est prévue début septembre.

### ***Élection des nouveaux membres de la Commission permanente***

La XXXI<sup>e</sup> Conférence élira cinq (5) nouveaux membres de la CP pour un mandat de 4 ans, jusqu'à la tenue de la XXXII<sup>e</sup> Conférence, en 2015. Tant les Sociétés nationales que les États votent lors de cette élection.

Les candidats, qui doivent être membres d'une Société nationale, sont invités à utiliser les formulaires de candidature tenus à disposition par le secrétariat de la CP à Genève (contact@standcom.ch).

Il est recommandé de faire parvenir les candidatures avant fin septembre 2011 au Secrétariat de la CP, qui pourra ainsi les communiquer en temps opportun aux Sociétés nationales et aux gouvernements (via leur publication sur le site Internet de la CP).

\*\*\*\*\*

## **Conseil des Délégués**

Le Conseil des Délégués – la plus haute autorité délibérante interne du Mouvement – aura lieu le samedi 26 novembre, après l'Assemblée générale de la FICR et immédiatement avant la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale.

Les armes nucléaires figureront à l'ordre du jour, comme le demande la résolution du Conseil qui s'est tenu à Nairobi en 2009. L'objectif est de définir une position commune du Mouvement sur le sujet, mettant en évidence le coût humain de ces armes et la difficulté de concilier leur utilisation avec le DIH. À noter que ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour de la Conférence internationale.

En outre, dans le cadre du suivi des ateliers organisés à Nairobi, deux thèmes importants feront l'objet de débats: la coopération avec les acteurs extérieurs au Mouvement et les orientations destinées aux Sociétés nationales actives dans des conflits armés et autres situations de violence. Ce dernier thème a émergé des discussions autour de la responsabilité collective et des partenariats.

La Stratégie pour le Mouvement est un autre point inscrit à l'ordre du jour. Le Conseil de Nairobi a demandé une évaluation de la Stratégie, ou plus précisément, une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des trois objectifs stratégiques ainsi que des résultats attendus des 10 Actions. Le rapport et les recommandations qu'il contient seront communiqués au Conseil afin d'obtenir des orientations quant à l'action à poursuivre (à propos, par exemple, des forums du Mouvement ainsi que de l'examen et de la révision des Statuts des Sociétés nationales). Le Conseil devrait également donner des directives portant sur les options que le Mouvement devra prendre au niveau stratégique dans l'avenir, en se fondant sur les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie et des recommandations formulées. Ces directives

constitueront une « feuille de route » pour la Commission permanente nouvellement élue.

Avant la Conférence, le Conseil entendra le rapport du Moniteur sur le Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom.

Un autre point inscrit à l'ordre du jour du Conseil, pour décision, est le suivant : dans un monde en rapide mutation, comment faire en sorte que l'héritage laissé par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge soit préservé pour les générations futures ?

Enfin, le Conseil adoptera l'ordre du jour de la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale et proposera les noms des membres de son Bureau.

\*\*\*\*\*

## Rappel: Médaille Henry Dunant

Les Sociétés nationales, la FICR et le CICR sont invités à faire part des candidatures à la Médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement CR/CR ; elle est décernée tous les deux ans.

Les candidatures doivent être parvenues à la CP au plus tard à la fin du mois d'avril 2011. Les formulaires de candidature, ainsi que des informations sur les critères en vigueur, ont été envoyés à toutes les composantes autorisées à soumettre des candidatures. Ces documents peuvent être obtenus, au besoin, auprès du secrétariat de la CP.

\*\*\*\*\*

## Dernier point, mais non des moindres...

La Commission permanente tient à remercier toutes les Sociétés nationales, le CICR et la FICR pour leur soutien constant, financier et autre, dans la perspective d'un échange actif et participatif au cours des prochains mois, en attendant les réunions statutaires de novembre.

La Commission souhaite également saluer l'intérêt et la participation de nombreuses missions permanentes – en particulier celles du groupe des ambassadeurs – et exprimer son appréciation pour leur engagement dans les préparatifs de la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra les 20 et 21 septembre. L'ensemble des documents de travail du Conseil et de la Conférence seront finalisés lors de cette réunion. Tous les commentaires sur l'ordre du jour de l'une et l'autre des réunions de novembre devraient parvenir à la Commission avant la fin du mois d'août 2011.

\*\*\*\*\*

— 7

Commission permanente  
de la Croix-Rouge et du  
Croissant-Rouge

19 Avenue de la Paix  
CH - 1202 Genève  
Suisse

tél: +41 22 730 20 32  
fax: +41 22 730 20 27

email: [contact@standcom.ch](mailto:contact@standcom.ch)  
site: <http://www.standcom.ch>